

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-034-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Eglise Saint-Philibert - Visites guidées - Mise à la disposition de l'Office de Tourisme de Dijon - Convention

M. BERTELOOT au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2002, l'église Saint-Philibert est ouverte chaque année pour les journées du patrimoine et de manière exceptionnelle comme en octobre 2010, lors de l'exposition urbaine *art et design 21 000*.

La Municipalité avait néanmoins la volonté de réouvrir ce lieu exceptionnel au public de manière plus pérenne et de lui redonner une fonction, la seule église romane de Dijon devenant ainsi de nouveau accessible aux Dijonnais et aux touristes de passage.

C'est ainsi qu'ont été engagés des travaux afin de garantir la sécurité du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur ce site marqué par ses usages successifs et les vestiges du temps.

Désormais, l'église sera donc accessible toute l'année par l'intermédiaire des visites guidées de l'Office de Tourisme, et selon une amplitude plus importante à la belle saison, durant laquelle ses importants volumes accueilleront des expositions d'art contemporain coordonnées par le Musée des Beaux-Arts, en collaboration avec le Consortium-Pôle d'art contemporain, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Bourgogne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art.

Afin d'intégrer le site de l'église Saint-Philibert aux visites guidées proposées par l'Office de Tourisme, il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux avec celui-ci, afin de fixer les modalités d'occupation du site.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise à disposition du site de l'église Saint-Philibert, propriété de la Ville, au bénéfice de l'Office de Tourisme de Dijon, pour l'organisation de visites guidées, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ